

OFFRES D'EMPLOI
ACCOMPAGNATEUR·TRICE·S EN LOISIR | CAMP DE JOUR 2026
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC)

Sous la supervision du responsable en loisir, l'accompagnateur·trice en loisir aura à effectuer les tâches suivantes :

Tâches :

- Aider à la planification et à l'organisation de certains ateliers ou activités;
- Assurer la sécurité des enfants en tout temps (fiche d'inscription, fiche médicale, autorisation médicale, etc.);
- Appliquer les règlements du « Camp de jour »;
- Aider à l'animation d'un groupe d'enfants;
- Évaluer périodiquement les progrès de l'enfant et réajuster les programmes en conséquence;
- Travailler en collaboration avec les autres intervenants du « Camp de jour » et avec les parents;
- Nettoyer les lieux utilisés, tant intérieurs qu'extérieurs;
- Utiliser consciencieusement le matériel mis à sa disposition;
- Prendre connaissance des informations contenues sur les fiches d'inscription et les fiches médicales de chaque enfant et en assurer le suivi, sous le sceau de confidentialité;
- Transmettre à l'équipe des chefs de programme toute information liée à un événement inhabituel concernant un enfant (ex. : avertissement, blessure, retard, médicament, etc.) et compléter les documents appropriés;
- Accompagner un enfant lors des sorties hebdomadaires (s'il y a lieu);
- Agir à titre de personne-ressource auprès des enfants et des parents;
- Assister aux réunions hebdomadaires, si possible;
- Respecter les échéances du plan de planification;
- Participer à son processus d'évaluation;
- Compléter, dans les délais prescrits, toutes les procédures relatives au fonctionnement du programme « **Camp de jour : Intégration plus** »;
- Effectuer toute autre tâche connexe, au besoin.

Qualifications :

- Expérience pertinente en accompagnement de personnes présentant des besoins spécifiques;
- Expérience en animation;
- Autonomie, débrouillardise et sens de l'organisation;
- Esprit créatif, dynamisme et polyvalence;
- Facilité à communiquer avec le public;
- Capacité d'initiative et de travail en équipe;
- Ponctualité, souci du travail bien fait et rapidité d'exécution;
- Être alerte et vigilant·e;
- Avoir à cœur le mieux-être des jeunes.

Exigences :

- Horaire variable (entre 6 h 30 et 18 h), du lundi au vendredi;
- 20 à 40 heures/semaine de la fin juin à la mi-août (disponibilité à temps partiel à compter du mois de février);
- Fournir la vérification d'antécédents judiciaires;
- Détenir un diplôme d'aptitudes aux fonctions d'animateur (DAFA) (la formation est offerte gratuitement par la Ville de Sainte-Marie (dates à confirmer))
- Posséder une certification valide en RCR ou s'engager à l'obtenir;
- Être aux études à l'hiver et y retourner en septembre 2026 (considéré comme un atout).

Salaire :

Niveau 1

- ⇒ Taux horaire : à partir de 16,85 \$*
- ⇒ Avoir complété la 4^e année du secondaire.

Niveau 2

- ⇒ Taux horaire : à partir de 18,05 \$*
- ⇒ Avoir complété une année d'étude dans un domaine connexe aux exigences du poste.

* Les taux horaires seront ajustés selon la hausse du salaire minimum pour 2026.

Si ce défi vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avec la mention « **Poste d'accompagnateur·trice en loisir niveau 1 ou niveau 2** », au plus tard le 23 janvier 2026, par courriel ou par la poste à :

Ville de Sainte-Marie | SLCVC
270, avenue Marguerite-Bourgeoys
Sainte-Marie (Québec) G6E 3Z3
Courriel : info-loisir@sainte-marie.ca

Seul·e·s les candidat·e·s sélectionné·e·s pour une entrevue seront contacté·e·s.